



46^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Haute-Commissaire aux droits de l'homme sur le Territoire palestinien occupé

Genève, le 24 février 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse est convaincue que seule une solution négociée à deux Etats, conformément aux résolutions de l'ONU et aux paramètres internationalement agréés, peut mener à une paix juste et durable au Proche-Orient. Elle appelle toutes les parties à ne pas créer de nouveaux obstacles à cette solution.

Dans cette perspective, la Suisse appelle en particulier à la restauration de la légitimité démocratique des institutions palestiniennes. Elle accueille positivement un premier pas dans cette direction, avec l'annonce de dates en vue d'élections législatives et présidentielle. La Suisse appelle à la poursuite des efforts pour la tenue effective de ces élections très attendues sur tout le territoire, y compris Jérusalem-Est. Il incombe à toutes les parties d'assurer qu'elles soient inclusives, transparentes et libres.

La Suisse considère également que l'avancement des colonies de peuplement, y compris celles de Givat Hamatos et E1, et les démolitions d'infrastructures palestiniennes qui s'ensuivent, mettent en danger une solution à deux Etats et risquent de provoquer un regain de violence. La Suisse rappelle qu'en vertu du droit international humanitaire, les colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales. Elle appelle toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

La Suisse considère que la lutte contre l'impunité est essentielle pour assurer la stabilité et un maintien durable de la paix. Elle appelle toutes les parties à respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire, et à en poursuivre les violations. Elle les enjoint de reprendre instamment le dialogue en vue d'une paix juste et durable.

Je vous remercie.